

Loi Duplomb : que dit la science ?

La ministre de la transition écologique Agnès Pannier-Runacher et le président du groupe parlementaire macroniste Gabriel Attal veulent s'en remettre à la science et à l'Anses. Or la toxicité de l'acétamipride, la molécule réintroduite par la loi Duplomb, est établie, et l'agence a déjà rendu trois avis sur les néonicotinoïdes.

[Amélie Poinssot](#)

25 juillet 2025 à 17h03

Surpris par la mobilisation contre la loi Duplomb – la [pétition](#) citoyenne approche les 2 millions de signataires –, le gouvernement a dû improviser. Lundi 21 juillet, la ministre de la transition écologique Agnès Pannier-Runacher [a demandé](#) à ce que « l'Anses [Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail – ndlr] puisse donner son avis sur les dérogations que la loi prévoit ». « La science n'a pas vocation à se substituer au politique, mais elle peut utilement l'éclairer », a-t-elle souligné.

Une position partagée par le président du groupe Ensemble pour la République à l'Assemblée nationale, Gabriel Attal. « L'Anses doit pouvoir, à la demande du gouvernement je l'espère, produire un avis qui servirait de boussole », a déclaré l'ancien éphémère premier ministre, pour qui le débat doit « être orienté avant tout par la science ».

Celle-ci a pourtant déjà parlé : toutes les études convergent vers des effets toxiques de l'acétamipride sur la santé humaine, en plus de son impact sur la chute de la biodiversité.

Au Japon, il pleut de l'acétamipride. C'est ce que révèle [la dernière étude scientifique](#), publiée en juin, sur cette molécule de la famille des néonicotinoïdes – insecticides tueurs d'abeilles –. Sur un terrain proche de Tokyo, à Tsukuba et à Kashiwa, une équipe de scientifiques a relevé de l'acétamipride dans 82 % de ses échantillons d'eau de pluie. Loin de se cantonner aux champs dans lesquels cette substance est introduite, celle-ci se déplace donc dans les airs, dans les sols, dans les cours d'eau – et contamine des zones bien au-delà des insectes ciblés pour lesquels elle a été conçue.

Comme tous les néonicotinoïdes, c'est un neurotoxique, autrement dit une molécule s'attaquant au système nerveux central des insectes, qui finissent par succomber d'une crampe généralisée. Mais de nombreuses autres études montrent que le système nerveux des mammifères peut également être touché par ces substances plus puissantes qu'un simple insecticide, qui ont par ailleurs une forte rémanence dans l'environnement, et dont la diffusion dépasse le périmètre des parcelles dans lesquelles elles sont appliquées.



Épandage de produits pesticides en France en octobre 2024. © Photo Claudius Thiriet / Biosphoto via AFP

Parmi les principales avancées de la science ces dernières années, relevons [l'étude de 2019](#), menée conjointement par des chercheurs français et japonais, qui montre que l'on retrouve de l'acétamipride et ses dérivés dans l'urine des nouveau-nés, ainsi qu'un poids moyen à la naissance plus faible chez les fœtus exposés. Autrement dit, la molécule passe la barrière placentaire, et l'Autorité européenne de sécurité des aliments (Efsa) reconnaissait elle-même en 2014 qu'il y avait des incertitudes sur les effets de l'exposition des mères à l'acétamipride.

Principe de prévention

Autre étude concernant le plus jeune âge, celle publiée [par une équipe suisse en 2022](#) : elle fait le lien entre la présence d'acétamipride dans le liquide cébrospinal des enfants – c'est-à-dire la partie qui entoure le cerveau – et des maladies de type cancer. Si cette hypothèse n'était pas sur la table au moment de la mise sur le marché de la molécule, c'est donc désormais un fait établi que l'acétamipride peut se retrouver, chez les humains, précisément à l'endroit où le neurotoxique agit.

D'autres équipes ont travaillé sur la population adulte. L'an dernier, [un article](#) publié par des scientifiques chinois, basé sur le suivi d'une cohorte dans une zone rurale pendant trois ans, faisait ainsi le lien entre la molécule et l'obésité et le diabète de type 2.

Et trois ans plus tôt, en 2021, c'est à nouveau un consortium franco-japonais qui [a montré](#), sur la base d'une expérimentation menée au Sri Lanka, une corrélation entre la présence dans les urines d'acétamipride et des maladies rénales chroniques d'origine inconnue. L'article établissait par ailleurs un tableau des symptômes d'intoxication aux néonicotinoïdes à destination des médecins : fatigue générale, migraine, fièvre, hallucinations auditives ou visuelles, œdème, diarrhée...

L'acétamipride est au moins toxique pour le placenta, le sperme, les neurones, l'ADN, et pour la croissance des nouveau-nés.

Michel Campano, médecin généraliste et membre d'Alerte des médecins sur les pesticides

« Quand nous avons publié cette étude, témoigne l'un de ses coauteurs et chercheur au CNRS, Jean-Marc Bonmatin, de nombreux médecins se sont alarmés, voyant que ces molécules allaient nous coûter très cher en maladies. » C'est ce qui explique, en partie, [la mobilisation importante](#) du milieu médical en amont de la loi Duplomb. À travers différentes tribunes et communiqués, il s'est massivement prononcé, en juin, contre ce texte.

« Au vu de toutes les connaissances dont nous disposons aujourd'hui, nous devons aller plus loin que le principe de précaution, poursuit Jean-Marc Bonmatin. Le principe de précaution, c'est quand on ne sait pas et que dans le doute, il vaut mieux prendre une mesure d'interdiction. Sur l'acétamipride, nous savons, et il s'agit d'éviter la situation de contamination. C'est un principe de prévention qu'il faut appliquer. »

À l'occasion d'une conférence de presse à l'Assemblée nationale organisée à la veille de [l'ouverture des discussions sur la loi Duplomb](#) en commission parlementaire, en mai, le médecin Michel Campano avait ainsi résumé les choses : « L'acétamipride est au moins toxique pour le placenta, le sperme, les neurones, l'ADN, et pour la croissance des nouveau-nés, disait ce membre de l'association AMLP (Alerte des médecins sur les pesticides). On retrouve le principal métabolite [dérivé produit par la décomposition de la molécule – ndlr] de l'acétamipride dans le liquide céphalorachidien des enfants, mais aussi dans le cordon ombilical et le lait maternel, et enfin, il est perturbateur endocrinien et cancérigène. »

L'acétamipride faisant partie des néonicotinoïdes, il est également en cause, du fait des caractéristiques de cette famille de molécules, dans les troubles du spectre autistique ([étude](#) parue en 2016 dans la revue *Environmental Health Perspectives*), dans une malformation cardiaque à la naissance – [la tétralogie de Fallot](#) ([article](#) paru en 2014 dans *Environmental Research*), et dans certains cancers, comme celui des testicules, du foie, de la thyroïde.

Des rapports déjà disponibles

S'il est impossible de recenser ici l'ensemble des études scientifiques sur les néonicotinoïdes – plus de 1 200 ont été publiées concernant leur impact sur la santé humaine ou la biodiversité –, pour Jean-Marc Bonmatin, spécialiste reconnu du sujet, une chose est certaine : « On flirte avec le danger de façon irresponsable. »

En France, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) a déjà rendu trois avis sur les néonicotinoïdes. [Le premier rapport](#), publié en 2017 – soit avant les dernières avancées scientifiques –, concluait qu'« en l'absence de respect des conditions d'emploi », l'utilisation des néonicotinoïdes pouvait « induire des effets sur la santé humaine ».

À lire aussi

[Vincent Bretagnolle : « Il y a un consensus scientifique sur les néonicotinoïdes »](#)

4 octobre 2020

Trois ans plus tard, au moment où la France introduisait une dérogation pour maintenir l'utilisation de « néonics » dans la culture de betteraves malgré la loi qui y avait mis fin, [un nouvel avis](#) de l'Anses se concentrait sur les « mesures d'atténuation » qui doivent s'imposer dans l'utilisation de ces substances.

Enfin, en 2021, l'agence publiait [un rapport](#) sur l'ensemble des « *traitements disponibles pour lutter contre les pucerons de la betterave* ». On y trouve vingt-deux solutions pour éviter l'utilisation des néonicotinoïdes. Ces méthodes chimiques et non chimiques n'ont pas, ou peu, été encouragées par les pouvoirs publics. C'est ce que Mediapart avait raconté, dans [une enquête](#) publiée en 2023.